

**PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE
DU 24 FEVRIER 2020
N°2**

PRESENTS : Mme SCOLAN, Présidente,
Mme PETITPAS, M. TIR, M. CORINTHE, M. ROSE, Mme CAYRAC, M. DEGRYSE formant
la majorité des Membres en exercice.
Mme LAFOSSE, proviseure du Lycée.

ABSENTS EXCUSES : M. FLOQUET Vice-président, M. CHABANEL, Mme STEINMANN,
Mme AGGAR, Mme CHAVAROT, Mme DJERRAR, M. MAZOUZ, M. COSNARD,
Conseil Régional, Rectorat.

PROCURATIONS :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M.	AUBERT	Secrétaire Administratif,
M.	AITHAMON	Responsable Technique,
M.	CARTON	Responsable Technique,
Mme	AYADI	Responsable Administratif,
Mme	DROUGAT	Responsable Administratif,
Mme	CORSON	Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 13

**01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 27 JANVIER 2020**

Rapporteur - Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**02 – INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DES DECISIONS PRISES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L2122-21 ET L2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur - Madame SCOLAN

**N°01-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 1 :
Quincaillerie bâtiments/Serrurerie - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 1, vu la décision du Maire n°01-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société LEGALLAIS, sise 07 rue d'Atalante Citis-14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°02-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 2 :
Quincaillerie consommable d'atelier - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-

la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 2, vu la décision du Maire n°02-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société LEGALLAIS, sise 07 rue d'Atalante Citis-14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°03-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 3 :
Electricité - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 3, vu la décision du Maire n°03-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société NOLLET ET FILS, sise 20 rue Gustave Nicolle-76600 LE HAVRE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 35 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°04-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 4 :
Plomberie - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-

la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 4, vu la décision du Maire n°04-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, sise 23 rue des Ardennes-75019 PARIS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°05-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 5 : Peinture - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 5, vu la décision du Maire n°05-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société PEINTURE DE PARIS, sise 41 bis rue du Château CS 50001-92506 RUEIL MALMAISON qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°06-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 6 : Menuiserie - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de

Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 6, vu la décision du Maire n°06-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société PANOFRANCE, sise Route de Saint-Brieuc BP 74314-35740 PACE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°07-2020 du 03 Février 2020 – Marché de location de cars avec chauffeurs - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 20 Novembre 2019, considérant la nécessité de louer des cars avec chauffeurs et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n°33-2020 en date du 21 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché à bons de commande, multi-attributaires, avec les sociétés SAVAC, sise 37 rue Dampierre-78472 CHEVREUSE et AUTOCARS JAMES, sise 64 rue du Fossé Blanc-92230 GENNEVILLIERS qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 1 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°08-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 1 : Produits d'entretien courants - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de

Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien Lot 1, vu la décision du Maire n°36-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSAND, sise 3 rue d'Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°09-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 2 : Produits d'entretien à dosage automatique sur arrivée d'eau - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien, vu la décision du Maire n°37-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société ODI GROUPE PLG, sise 17 Avenue Nobel-92390 VILLENEUVE LA GARENNE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuelle de 20 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°10-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d’entretien - Lot 3 : Petits matériels d’entretien - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l’acquisition et la livraison de produits et matériels d’entretien, vu la décision du Maire n°38-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d’Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°11-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d’entretien - Lot 4 : Produits de la ouate - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l’acquisition et la livraison de produits et matériels d’entretien, vu la décision du Maire n°39-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d’Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°12-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d’entretien - Lot 5 : Sacs à déchets - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l’acquisition et la livraison de produits et matériels d’entretien Lot 5, vu la décision du Maire n°40-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d’Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Dont acte.

03 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2020

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le Comité Syndical a été invité le 27 janvier à débattre des orientations budgétaires pour l’année 2020.

Conformément à ces orientations, les résultats du compte de gestion n’étant pas connu avant la mi-mars, il y a lieu de voter le budget sans reprise des résultats afin de permettre l’exécution de celui-ci.

L’équilibre qui en résulte est le suivant :

- Investissement : 840 955,00 €
- Fonctionnement : 844 570,00 € (*Dont autofinancement : 235 570,00 €*)

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
	Charges de fonctionnement courantes (011)	200 000,00	Contribution syndicale	769 000,00
	PN4 2019-2020	35 000,00	FCTVA (615221 - 615231)	1 570,00
	Charges de personnel (012)	180 000,00	reprise sur amortissement	
	Autres charges (65)	55 000,00	des immobilisations	74 000,00
	Reprise sur amortissement	74 000,00	corporelles et incorporelles	
	Amortissement	35 000,00	(7811)	
	Charges Financières	20 000,00		
	Autofinancement	235 570,00		
	Intérêts moratoire	10 000,00		
	TOTAL	844 570,00	TOTAL	844 570,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	
	<u>Dépenses équipements :</u>			
	Phase conception pour le remplacement du revêtement de sol sportif	10 000,00	Autofinancement	235 570,00
	Acquisition de matériel sportif et d'entretien des espaces verts	45 000,00	FCTVA	496 385,00
	Acquisition d'une nacelle individuelle avec déport pour la salle de gymnastique	35 000,00	Amortissement	35 000,00
	Acquisition d'extincteurs	1 000,00	Reprise sur amortissement	74 000,00
	Travaux pour la mise en accessibilité de la salle omnisports et des abords	30 000,00		
	Travaux divers / imprévus	20 000,00		
	Travaux en chaufferie P3	3 000,00		
	Réfection de la piste d'athlétisme	150 000,00		
	Capacité complémentaire d'équipement	242 955,00		
	<u>Extension Complexe Sportif :</u>			
	Solde opération	100 000,00		
	<u>Autres:</u>			
	Emprunt	130 000,00		
	Régularisation sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (28152)	74 000,00		
	TOTAL	840 955,00	TOTAL	840 955,00

SECTION INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

Le programme d'équipement proposé pour l'année 2020, se décompose de la façon suivante :

1. Extension du Complexe Sportif Alain Mimoun : 100 000,00 €

a. Etat des réalisations des Travaux :

2015	2016	2017	2018	2019	Total Réalisé opération 2015-2019
réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	
5 404,80	49 138,80	328 853,72	976 423,07	2 988 012,39	4 347 832,78

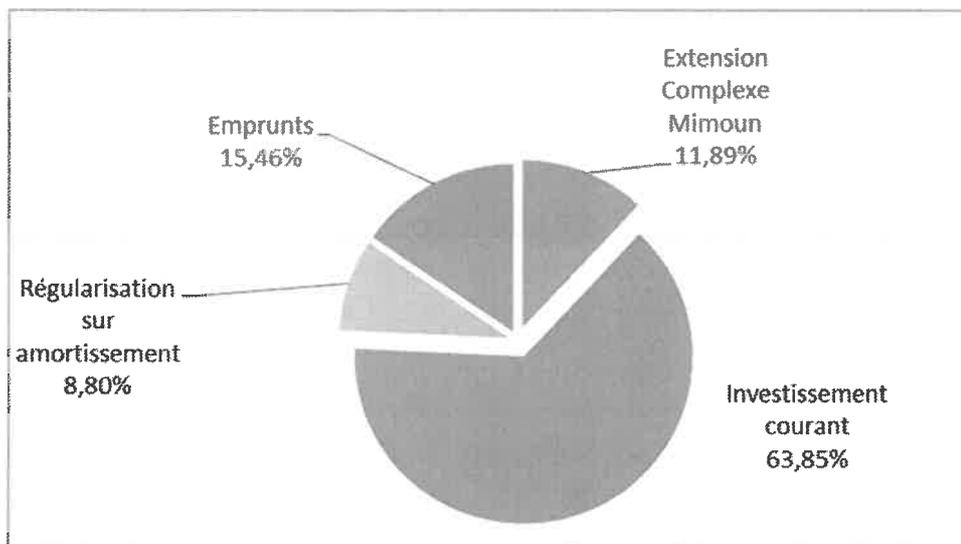
b. Montant à intégrer au Budget Primitif 2019 : 100 000,00 €

- Solde opération : 100 000,00 €
- #### 2. Travaux et matériels : 536 955,00 €
- Acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts et matériels sportif et mobilier : 45 000,00 €
 - Réfection de la piste d'athlétisme : 150 000,00 €

- Phase conception pour le remplacement du revêtement de sol sportif de la grande salle : 10 000,00 €
 - Travaux divers et acquisition d'extincteurs : 21 000,00 €
 - Acquisition d'une nacelle individuelle avec déport : 35 000,00 €
 - Travaux en chaufferie: 3 000,00 €
 - Travaux pour la mise en accessibilité du gymnase et des abords : 30 000,00 €
- Capacité complémentaire : 242 955,00 €

3. Autres : 204 000,00 €

- Capital de l'emprunt : 130 000,00 €
- Régularisation sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles : 74 000,00 €

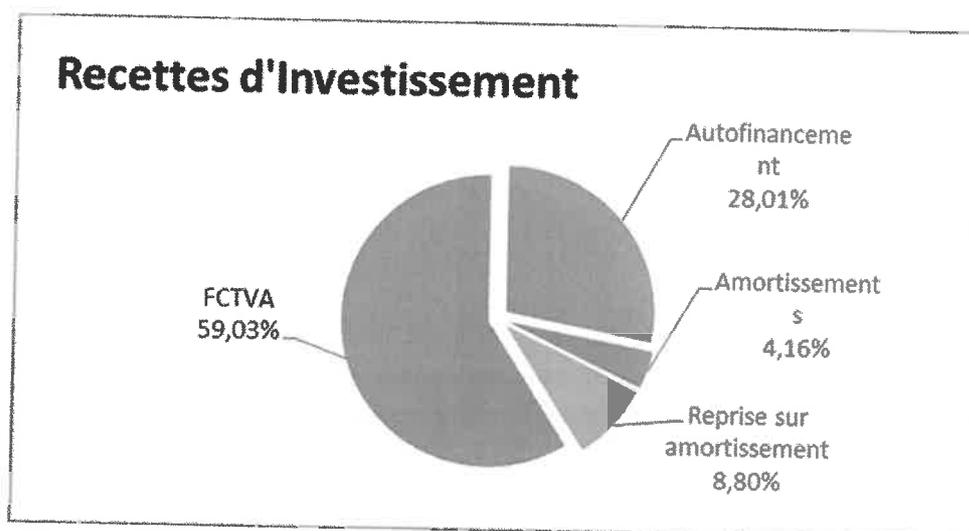


B – RECETTES

Les recettes de la section se décomposent de la façon suivante :

- L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, s'élève à 235 570,00 €, soit une hausse de 20 933,00 € par rapport à celui de 2019.
 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) d'un montant 496 385,00 €, soit la somme qu'obtiendra le Syndicat au titre des dépenses d'investissement 2019.
 - Les immobilisations, d'un montant de 35 000,00 €, sont comptabilisées en dépenses de fonctionnement (Dotation aux amortissements – Chapitre 042 – compte 6811) et en recettes d'investissement (Amortissement des immobilisations – Chapitre 040 – comptes 28).

▪ Après pointage de l'inventaire, avec la trésorerie, il est apparu que plusieurs acquisitions faites les années précédentes ont été amorties, à tort, sur de mauvaises imputations, suite à une erreur technique du logiciel. Afin de corriger ces anomalies, il est donc nécessaire de faire une reprise sur amortissements d'un montant de 74 000,00 € en effectuant les écritures d'ordre budgétaire, en dépenses et en recettes. Ces opérations n'auront aucun impact sur le budget.



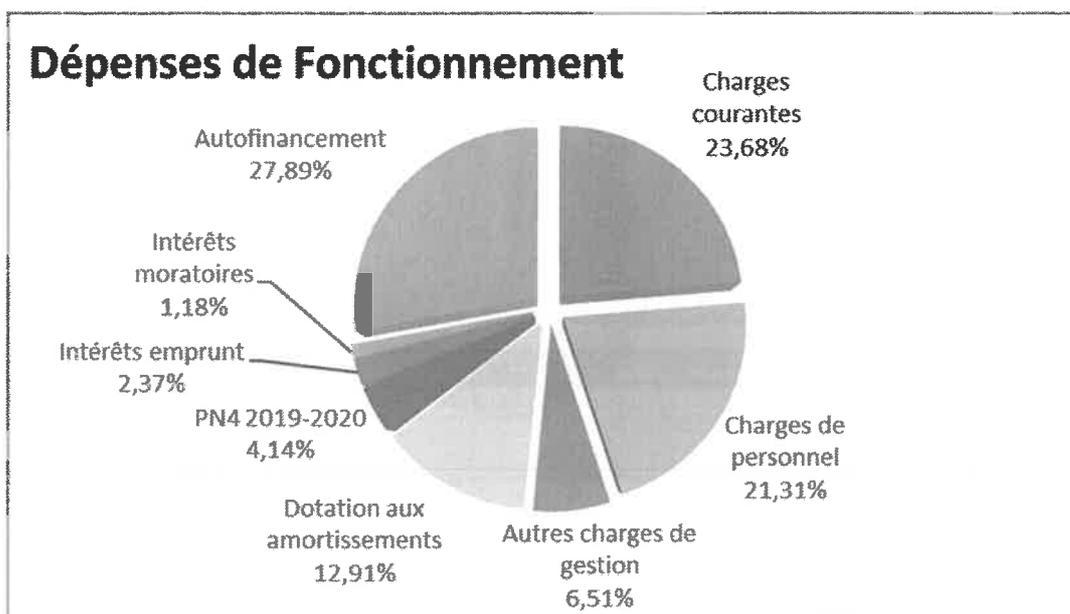
SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 844 570,00 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les charges de fonctionnement courantes s'élèvent à 235 000,00 €. Elles concernent les dépenses d'énergie, de combustible, l'acquisition de petit matériel, l'entretien des bâtiments et les prestations de services, la prise en charge du dispositif suite à la sécurisation du Passage à Niveau n°4: 35 000,00 € pour l'année 2019-2020.
- Les dépenses de personnel pour 180 000,00 €. Il est proposé de maintenir le montant prévu au budget prévisionnel de 2019 en conservant une certaine marge, de l'enveloppe à la réalité de besoins (réalisation 2019 : 172 564,83 €).
- Un montant de 55 000,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes, les subventions aux associations à caractère sportif, culturel ou socio-culturel.
- Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement est de 235 570,00 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et à l'autofinancement des équipements nouveaux.

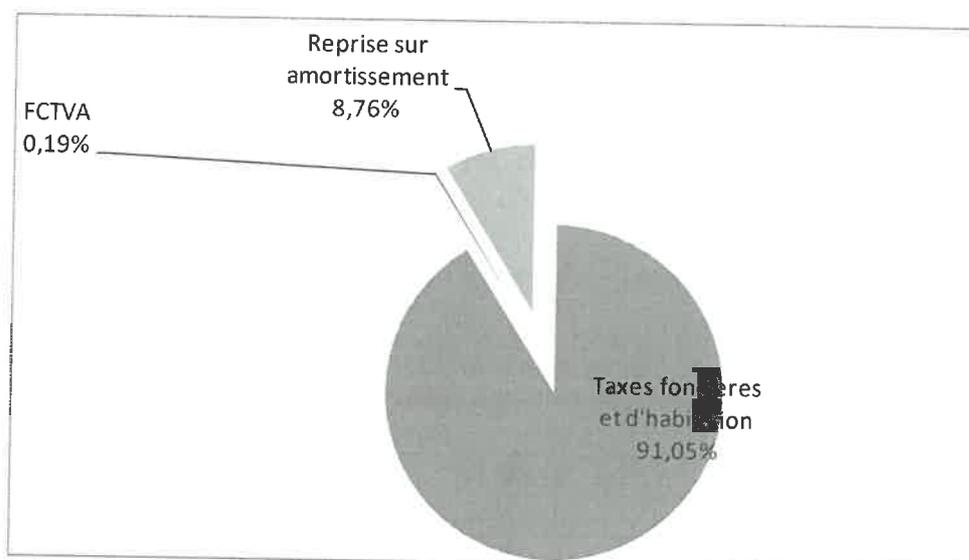
- Les autres dépenses concernent des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 109 000,00 €.
- 20 000,00 € sont prévus afin de couvrir les intérêts de l'emprunt.
- 10 000,00 € sont prévus afin de couvrir les intérêts moratoires concernant les travaux de l'extension de la salle Omnisports du Complexe A. Mimoun.



B – RECETTES

La plus grande partie des recettes de cette section est assurée par les contributions directes fiscalisées, maintenues au même niveau que celles réellement perçues en 2019. Cette contribution est inscrite pour 769 000,00 €.

Les recettes complémentaires de la section de fonctionnement, 1 570 € de FCVTA lié aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie et 74 000,00 € concernant la reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.



VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2020 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'Investissement :	840 955,00 €
Section de Fonctionnement :	844 570,00 €
Soit un total de :	1 685 525,00 €

04 – FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS DIRECTES 2020

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du budget 2020 est fixé à 769 000 €, réparti au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes, soit :

	Population au 01/01/2020	Part de la Commune	Contributions
GROSLAY	8 860	14,63%	112 511
SAINT-BRICE	14 962	24,71%	189 999
MONTMAGNY	14 238	23,51%	180 805
DEUIL-LA BARRE	22 497	37,15%	285 684
TOTAL	60 557	100,00%	769 000,00

VU la note présentant le Budget Primitif 2020,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 769 000,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget 2020,

DECIDE en outre la répartition suivante, au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes :

	Population au 01/01/2020	Part de la Commune	Contributions
GROSLAY	8 860	14,63%	112 511
SAINT-BRICE	14 962	24,71%	189 999
MONTMAGNY	14 238	23,51%	180 805
DEUIL-LA BARRE	22 497	37,15%	285 684
TOTAL	60 557	100,00%	769 000,00

05 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le proviseur du Lycée a fait parvenir au Syndicat une demande de soutien financier pour les manifestations et actions organisées au sein de l'établissement au cours de l'année 2020.

Les projets portés par le Lycée Camille Saint-Saëns pour cette année sont :

- Voyages scolaires 2020-2021 : 7 000,00 €
- Projet artistiques et culturels dont : 8 295,00 €
 - o Alycce 2020-2021 : 4 400,00 €
 - o Autres projets : 3 895,00 €
- Sorties diverses (orientation, musées, expos...) : 5 000,00 €

Les projets portés par l'Association Sportive du Lycée pour cette année sont :

- Achat de matériels pour l'Association sportive (Step, Badminton) : 1 000,00 €

Il est donc proposé de soutenir ces actions par le versement des subventions suivantes :

- Lycée : 20 295,00 €
- Association Sportive du Lycée : 1 000,00 €

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de :

- 20 295,00 € au Lycée pour financer les projets suivants :

- Voyages scolaires 2020-2021
- Projets artistiques et culturels dont :
 - Alycce 2020-2021
 - Autres projets
- Sorties diverses (orientation, musées, expos, cinéma...)

- 1 000,00 € à l'Association Sportive du Lycée

DIT que les crédits, inscrits au Budget Primitif 2020, seront versés respectivement à l'agent comptable du Lycée, et à l'Association Sportive du Lycée.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation aux abords du Lycée

Monsieur TIR précise qu'il faut aller plus loin sur ce problème qui concerne aujourd'hui tous les lycées ; qu'une vraie réflexion est à mener. Il est souligné que le problème se pose principalement entre 17 H 00 et 18 H 00. Il estime qu'une réponse pourrait consister en une brigade mobile de sécurisation des abords du Lycée, une équipe spécialement dédiée à cette problématique.

Madame LAFOSSE précise que le phénomène est plus sensible aux beaux jours, époque où les phénomènes de violences sont les plus marqués. Madame LAFOSSE donne pour exemple le forum des anciens qui s'est tenu le 31 Janvier dernier où une trentaine de jeunes sont venus « chercher » un lycéen à 19 H 00 en pénétrant dans les locaux. La fête s'en est trouvée gâchée par cette intrusion qui s'est soldée par 6 interpellations.

Monsieur TIR pense qu'effectivement 2 effectifs en « dynamique » sur ce créneau horaire pourraient résoudre ce problème.

Monsieur ROSE intervient pour rappeler que ce phénomène des « bandes » n'est pas nouveau, qu'il date de plusieurs décennies. C'est un phénomène ancien.

Monsieur TIR appuie le fait que c'est un devoir d'intervenir pour protéger les nombreux jeunes concernés.

Madame PETITPAS pense qu'une réflexion sur une mutualisation notamment de moyens avec les autres communes, et spécialement celle de Montmagny, pourrait être envisagée.

Madame SCOLAN souligne que, concernant la sécurisation, des améliorations peuvent résulter de la mise en service du Pôle Sécurité, de la fermeture du PN4 et de la rénovation de la résidence des Lévriers mais, qu'en attendant, il est important d'assurer la sécurisation au risque de tout gâcher ; les projets sont nombreux, le gymnase, les résultats du Lycée. L'image de ce dernier ne doit pas être, en effet, ternie par ces questions d'insécurité.

Madame LAFOSSE précise que l'installation de caméras tarde à se concrétiser ; il n'y a plus d'interlocuteurs à la Région. Madame LAFOSSE demande s'il est possible de rehausser la clôture de l'établissement.

Madame SCOLAN interroge l'Assemblée sur la pertinence d'adresser à la Région un courrier «officiel» pour faire avancer plus rapidement le dossier de la vidéosurveillance. Sur ce point, les membres du Comité rejoignent Madame SCOLAN sur le fait qu'il faille attendre que les voies soient figées pour envisager l'implantation de nouvelles caméras.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 50.**

